

## Les informations du Président

- Mission Sport et développement durable  
Les assises débutent le 20 mai prochain.
- Réforme des Collectivités Territoriales  
La réforme tend notamment à supprimer la clause de compétence générale des régions et départements. La FFBA, au nom de ses clubs, doit y porter un intérêt.
- Banque  
La Fédération change de banque et rejoint la Société Générale, nouveau partenaire de la FFBA.
- Volant d'Or de Toulouse  
Annulation de la deuxième compétition française de niveau européen (après les Yonex IFB), en raison de problèmes financiers.
- TEJ 4  
Annulation de cette compétition pour la deuxième année consécutive. L'étape 4 ne semblant plus adaptée, le dispositif TEJ va être revu pour la saison prochaine.
- UNSS  
Nomination d'un nouveau directeur en la personne de Laurent Petrynka.
- CAPEPS  
Le badminton sera au programme à partir de 2011.

## Les informations du DTN

### Actualité des Équipes de France :

- Championnats d'Europe par équipes hommes et femmes (16/21 février à Varsovie) :

#### **Groupe hommes**

France / Portugal : 5/0  
France / Pays de Galles : 3/2  
France / Ukraine : 1/4

#### **Groupe femmes**

France / Pologne : 5/0  
France / Ecosse : 2/3  
France / Ukraine : 5/0

- Jeux Olympiques de la Jeunesse 2010  
Léa Palermo et Lucas Claerbout se sont qualifiés pour les Jeux Olympiques de la Jeunesse en Août prochain à Singapour.

### Formation

- Formation continue des cadres de Haut Niveau en Angleterre.
- Certificat de Qualification Professionnelle, le chantier est lancé, la note d'opportunité a été déposée après une réunion fédérale préparatoire avec les représentants des employeurs (COSMOS) et employés (Probad).

### Développement

- 2<sup>e</sup> regroupement des agents et élus chargés du développement 16 et 17 mars à Arras.
- Convention ETR signée le 11/03 à Lille avec la DRJSCS Nord Pas de Calais.

### Autres

- Projet de partage vidéo : expérimentation *Dartfish TV* sur les Championnats d'Europe et les 8 Nations (+ de 15 000 « visualisations » dont 6 600 lors des 3 premiers jours de Varsovie)
- Projet « *Coaches Conference* » à l'étude à l'occasion des Championnats du Monde.

### **Cahier 1, vie fédérale**

1~ Les infos du Président  
1~ Les infos du DTN  
2 ~ La contractualisation  
3 ~ Pour mieux comprendre la FFBA  
4 ~ Divers  
5 ~ L'architecture de détection

### **Cahier 2, infos dirigeants**

7~ rapport commission grandes salles  
8~ nouveaux taux  
9~ service civique  
9~ réforme territoriale de l'Etat

### **Cahier 3, décisions**

1~ secteur compétitions  
1~ secteur administratif  
2~ secteur jeunes  
2 ~ 3 décisions individuelles

## Vie Fédérale

### La contractualisation 2009-2013

Cela fait déjà 8 ans que la Fédération de Badminton a souhaité s'engager avec ses structures régionales dans une démarche de contractualisation, qu'elle a formalisée par la mise en place de conventions d'objectifs. Cet engagement est avant tout une logique de développement que la Fédération se doit d'initier pour anticiper et promouvoir l'essor de notre sport. C'est aussi penser notre développement, le construire avec tous les acteurs qui travaillent au quotidien dans nos structures décentralisées que sont nos Ligues, Comités et Clubs.

C'est par cette démarche commune que nous pourrons construire une Fédération capable de progresser dans son offre de pratique sportive, augmenter sensiblement le nombre de nos licenciés pour devenir le premier sport en salle et aussi briller dans les compétitions internationales de référence. Notre sport olympique porte des valeurs essentielles que nous devons accompagner au quotidien, il nous engage aussi à briller sportivement sur la scène internationale, c'est dans cet objectif que la Direction Technique Nationale accompagne notre politique et planifie des actions indispensables à notre développement. Ce chantier doit être porté par tous les élus et salariés et décliné par nos différentes structures. Si des priorités doivent être précisées et mises en avant, le Projet Fédéral décliné en 3 axes et 55 propositions doit nous permettre de déterminer les actions que nous devons mettre en place.

Ainsi, la contractualisation pour cette olympiade vise à accompagner, à travers une répartition des fonds fédéraux, le développement des structures fédérales en conciliant à la fois besoins et contextes locaux et axes de développement de la politique fédérale.

Ce dispositif permettra d'accompagner individuellement chaque ligue dans son projet de développement (en particulier celles ayant les besoins les plus importants).

Pour cela on simplifiera au maximum la procédure en :

- évitant les lourdeurs ;
- proposant un dossier cohérent avec ceux utilisés pour les contractualisations des DRDJS et CR ;
- modélisant des fiches projets types.

Nous pourrons ainsi agir en véritable levier de développement pour permettre un déploiement cohérent du projet fédéral dans les territoires. En positionnant la contractualisation entre la FFBA et les Ligues nous pourrons donner du sens à l'action fédérale en définissant les rôles et missions de chaque structure fédérale.

#### **Organisation pratique de la contractualisation 2010-2013**

- Abandon du fonctionnement en saison sportive pour une contractualisation en année civile.
- Conservation du principe PRG (Projet Régional Globalisé) pour son effet structurant: la ligue est le seul interlocuteur de la FFBA. Le PRG doit véritablement refléter un travail mené en concertation par la ligue et ses comités et non une compilation d'actions propres à chacun.

Ce qui signifie que :

- les ligues définissent avec leurs comités leurs propres critères et modes de répartition de l'enveloppe fédérale (dans une logique de transparence) ;
- les ligues et comités sont libres pour définir leur propre stratégie et mode opératoire dans la conduite de leurs projets.

#### **Contractualisation ciblée uniquement sur des projets**

Les PRG doivent être organisés en deux projets :

- Un projet imposé défini au plan national et qui correspond à la priorité fédérale de l'olympiade (être acteur aujourd'hui et demain dans notre Fédération)
- Un projet défini au plan régional qui s'inscrit dans une logique de complémentarité avec les conventions des instances territoriales (Pour les ligues qui ne conventionnent pas avec leur Conseil Régional, incitation forte à s'engager dans cette démarche)

Une enveloppe financière spéciale « hors budget contractualisation » pourra soutenir des démarches et projets innovants.

#### **Durée des projets de contractualisation**

- Pour le projet de niveau national, convention quadriennale : 2010-2013
- Pour le projet régional, adaptation de la durée de convention (selon la nature du projet) avec un minimum de deux ans.

Un projet particulier sera présenté pour les DOM et TOM.

#### **Planification de la contractualisation**

- Fin mars 2010, envoi des documents type à chaque ligue pour formalisation des dossiers
- Avril à juillet, accompagnement et soutien fédéral individualisé concernant la méthodologie
- Fin juillet, retour des dossiers
- Août à fin novembre, instruction des dossiers
- Versement des subventions en décembre 2010

## Pour mieux comprendre le fonctionnement de la FFBA

Suite de notre série « connaître les instances dirigeantes de la FFBA ». Après le Comité Directeur, deuxième étape : l'Assemblée Générale (AG). Explications en cinq questions :

### L'AG c'est quoi ?

L'AG définit, oriente et contrôle la politique générale de la Fédération. Elle entend chaque année les rapports sur la gestion du Comité Directeur et sur la situation morale et financière de la Fédération. Elle approuve les comptes de l'exercice clos et vote le budget.

### Quand ? Les 17 et 18 avril 2010.

L'AG est convoquée par le Président de la Fédération. Elle se réunit au moins une fois par an à la date fixée par le Comité Directeur.

### Où ? Cette année, elle aura lieu à Narbonne (11) au Palais des Sports, des Arts et du Travail.

### Organisé par qui ? Le Comité de l'Aude avec le soutien de la Ligue Languedoc Roussillon.

### Avec qui ?

L'AG se compose d'une part des représentants des associations affiliées à la Fédération, élus par les assemblées générales des ligues régionales, et d'autre part des représentants des licenciés à titre individuel auprès de la Fédération. Tous ces représentants, élus pour un an, doivent être licenciés à la Fédération. Ils sont élus par les assemblées générales des ligues régionales à raison de :

- de 1 à 500 licenciés : 3 représentants au total
- de 501 à 1.000 licenciés : 4 représentants au total
- de 1001 à 2.500 licenciés : 5 représentants au total
- 2.501 à 10.000 licenciés : 1 représentant supplémentaire par tranche de 2.500 licenciés ou fraction de 2.500 licenciés
- Au delà de 10.000 licenciés : 1 représentant supplémentaire par tranche de 5.000 licenciés ou fraction de 5.000 licenciés

Les licenciés individuels, dont la licence a été délivrée en dehors des ligues par la Fédération, s'organisent afin de constituer un groupement qui élit ses représentants à l'AG. Ces représentants disposent des mêmes droits électoraux que les représentants des ligues régionales. Leur nombre et leur nombre de voix sont fixés par les mêmes barèmes que pour les ligues régionales.

Cette année, l'AG est électorale, avec deux postes à pourvoir. Comme le stipule l'article 13 des Statuts, la Fédération doit être administrée par un Comité Directeur composé de 33 membres (20 hommes et 13 femmes). A ce jour, 31 personnes (20 hommes et 11 femmes) siègent au Comité Directeur. Il reste donc deux postes vacants, réservés aux femmes. Le dossier de candidature est téléchargeable sur le site de la fédération ([www.ffba.org](http://www.ffba.org)) et à retourner dûment rempli pour le vendredi 2 avril 2010 au plus tard.

### Samedi 17 avril 2010

11h00	Accueil
12h30	Déjeuner
13h30	Vérification des pouvoirs et émargement des votants
13h45	Assemblée générale électorale Présentation des candidates, ouverture du vote
14h00	Forum, présentation des ateliers
	14h15 - 14h55 Première session des ateliers
	15h00 - 15h40 Deuxième session des ateliers
	15h40 Pause, clôture du vote
	16h00 Fin de l'assemblée générale électorale (2 <sup>e</sup> tour éventuel)
16h20	Assemblée Générale ordinaire
16h25	Élection du président de séance Présentation du déroulement de l'Assemblée Générale
16h30	Rapports d'activité
17h45	Interruption de l'AG
17h45	Présentation des nouveautés pour 2010/2011 Règlement intérieur Règlement disciplinaire
18h15	Animation (projection DVD Championnats du Monde, Europe)
19h30	Départ vers les hôtels
20h30	Repas et animation

### Dimanche 18 avril 2010

08h30	Accueil, vérification des pouvoirs et émargement des votants
09h00	Reprise de l'Assemblée Générale Décompte des voix
	Adoption du PV de l'AG d'avril 2009 (vote)
	Rapport moral du Président (vote)
	Rapport du DTN
	Rapports financiers
	Rapport du Trésorier Général Lecture du rapport du commissaire aux comptes Approbation des comptes, quitus sur la gestion de l'exercice (vote)
	Affectation des résultats (vote)
	Pause
	Cotisations 2010-2011 (votes)
	Budget prévisionnel (vote)
	Evolution des règlements
	Règlement intérieur (vote) Règlement disciplinaire (vote)
	Questions diverses
12h00	Clôture de l'AG
12h00	Déjeuner

## L'EFB, à l'heure du bilan

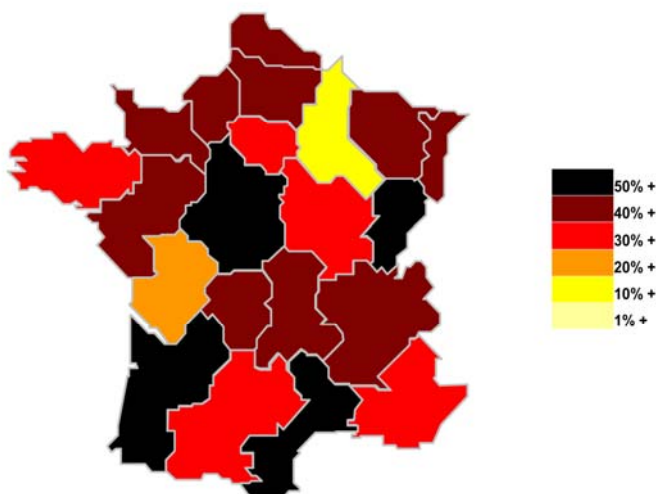
Cette saison, le nombre de clubs labellisés est passé de **567 à 672**, soit une augmentation de 18,5% répartie comme suit :

- 1 étoile : 295 clubs (+72 clubs, +32,3%) ;
- 2 étoiles : 309 clubs (+19 clubs, +6,6%) ;
- 3 étoiles : 68 clubs (+14 clubs, +25,9%).

Des chiffres qui parlent d'eux même ...

- ❖ 105 clubs labellisés de plus que la saison précédente (+18,5%)
- ❖ 544 clubs ont renouvelé leur labellisation sur 567 (96%)
- ❖ 128 nouveaux clubs ont rejoint le dispositif

## Écoles Françaises de Badminton 2009



### Venez faire vos commissions !

Vous souhaitez que vos idées soient prises en compte par la Fédération ? Rien de plus simple : devenez membre ou correspondant d'une commission fédérale !

Ça ne sabordera pas forcément vos samedis - le travail s'effectue le plus souvent par courriel - et tout le monde profitera de vos remarques et propositions. Et si vous n'avez vraiment que trop peu de temps, soyez un simple correspondant. Vous donnez votre avis, justement, quand vous avez le temps !

Les commissions les plus courues (on n'a jamais trop de monde, mais c'est quasi-complet...) : interclubs nationaux, compétitions jeunes, arbitrage...

Les commissions les plus « pauvres », qui ont cruellement besoin de sang neuf : communication interne, litiges et réclamations, communication externe, site internet...

### Lien :

<http://www.ffba.org/federation/com.php3>

## La plaquette Équipement, un document précieux

La plaquette Équipement version 2009 est en phase d'envoi auprès de vos Ligues et Comités Départementaux. L'édito est signé par Madame la Secrétaire d'État chargée des Sports Rama YADE, ce qui prouve bien que le Badminton ne cesse de se développer. Ce document vous sera très utile pour toutes vos démarches auprès de vos décideurs locaux.

Ces règles techniques constituent la référence, en matière de rationalité et de sécurité pour l'évolution d'un badminton moderne, pour toutes celles et tous ceux qui sont directement concernés par l'organisation du badminton : propriétaires d'équipements sportifs, élus et responsables territoriaux, professionnels du bâtiment, professeurs d'éducation physique et sportive, éducateurs territoriaux, entraîneurs de badminton, bénévoles et dirigeants sportifs.

Cette plaquette est aussi téléchargeable sur le site de la Fédération à la rubrique Équipement :

[http://www.ffba.org/federation/FFBA\\_Regle\\_Technique\\_092009.pdf](http://www.ffba.org/federation/FFBA_Regle_Technique_092009.pdf)



## En Bref

### Le Badminton à la TV

Après le 13 h de France 2, le Badminton continue de faire parler de lui. Placé sous les feux des projecteurs dans l'émission quotidienne de France 3 « Tout Le Sport », notre sport continue sa percée médiatique. Un reportage de 2 mn sur le mythique tournoi du *All England* a été diffusé.

Pour le voir ou le revoir, rendez-vous sur :

<http://sport.france3.fr/tout-le-sport/index-fr.php?page=accueil>

### Restez connecté à la FFBA sur les réseaux sociaux !

La Fédération Française de Badminton est désormais présente sur les réseaux sociaux. Restez informés des dernières actualités du badminton sur :

Facebook :

<http://www.facebook.com/pages/edit/?id=313848555684#!/pages/Federation-Francaise-de-Badminton/313848555684>

Twitter :

<http://twitter.com/FFBad>

### Nomination

Bruno Beaufiles membre du Comité Directeur a été nommé responsable du secteur développement.

### Nomination bis

Le CNOSF, partenaire du programme européen d'accompagnement à la prise de responsabilité au niveau international WILD (*Women International Leadership Development*), vient d'officialiser la liste des six candidates retenues pour participer à ce projet. Amélie Balayre, membre du Comité Directeur et de la commission féminine, représentera la FFBA lors de l'ensemble des sessions (trois sessions européennes et trois sessions nationales) qui se dérouleront entre le 13 avril 2010 et fin février 2011.

### Le monde du badminton en deuil

C'est avec une vive émotion que la FFBA a appris le décès brutal de Madame Anne-Marie STRADY. Très fortement impliquée, elle encadrait depuis de nombreuses années les juges de lignes aux Open de France puis récemment aux Internationaux de France de Badminton. La Fédération, représentée par son Président, Paul-André Tramier, et les élus du Comité Directeur, la Direction Technique Nationale et l'ensemble du siège fédéral renouvellent à son mari Jean-Pierre et à leurs trois enfants Romain, Damien et Hélène, leurs plus sincères condoléances.

### Ça bouge du côté de l'emploi dans les ligues et comités... Mais aussi à la Fédération. Tour d'horizon des nouveaux arrivants.

En région, le nouveau plan de cohésion sociale de janvier 2010 (contrats aidés CAE), les dispositifs d'aides à l'emploi (Plan Sport Emploi, Emploi tremplin, ...) ont permis à de plus en plus de structures associatives d'avoir recours à un professionnel salarié pour d'une part soulager et accompagner les dirigeants bénévoles dans leur travail du quotidien et d'autre part, permettre à ces structures de se lancer dans une véritable politique de développement.

Ainsi, la Fédération se félicite de l'arrivée de nouveaux salariés à la ligue d'Alsace (Christophe Montoya), à la ligue de Bourgogne (Damien Abaléa), à la ligue d'Auvergne (Florian Bitzer), et au Comité de l'Essonne (Lise Deneuville), ainsi que, très prochainement, au Comité de Paris.

Nul doute que ces nouvelles ressources salariées vont permettre un développement plus énergique et efficace du Badminton dans leurs territoires.

Nous leur souhaitons bonne route et bon courage...

Du côté de Saint-Ouen et du siège fédéral, quelques arrivées ces derniers mois. A noter, le renforcement du service communication avec Louis Knusmann, chargé du marketing et des événements fédéraux, et Gilles Marchand, stagiaire sur les actions de promotions des Championnats du Monde. Le secteur Compétition (mutation/arbitrage) a vu l'arrivée de Sibylle Saillant à la place de Pauline Pen, passée à la DTN en tant qu'assistante sur la formation. Enfin, une nouvelle recrue au poste de webmaster en la personne de Guillaume Auffray.

### La FFBA recherche son Assistant développement

Vous connaissez le fonctionnement associatif, vous voulez participer activement à l'essor du Badminton sur notre territoire, n'hésitez plus ... Postulez au poste d'Assistant développement.

Pour consulter la fiche de poste, rendez-vous sur le site fédéral :

<http://www.ffba.org/home/actualite.php3?act=lire&id=3246>

## La nouvelle architecture de détection

« Détecter les jeunes talents, c'est découvrir les élites du badminton de demain »

### État des lieux

L'architecture de la formation est incomplète car :

- Elle concerne essentiellement les moins de 13 ans (U13)
- Les outils d'évaluation ne sont que partiellement développés
- Elle est peu structurée et non formalisée

La preuve en chiffres :

- 50% des benjamins ne font jamais de compétition
- Seulement 25% des compétiteurs font régulièrement des tournois
- 3% des benjamins licenciés font l'objet d'un acte de détection

Mais de nombreux voyants sont au vert :

- La professionnalisation et le niveau de compétences des acteurs de terrain
- La qualité de la formation des joueurs
- La montée en puissance du niveau de jeu jusqu'à U13

Afin de renforcer ces points positifs et combler les manques, la Fédération, par l'intermédiaire de sa Direction Technique Nationale, propose la mise en place d'une architecture de détection sur 3 niveaux :

**REPÉRER** les jeunes joueurs grâce au **Dispositif Jeunes**

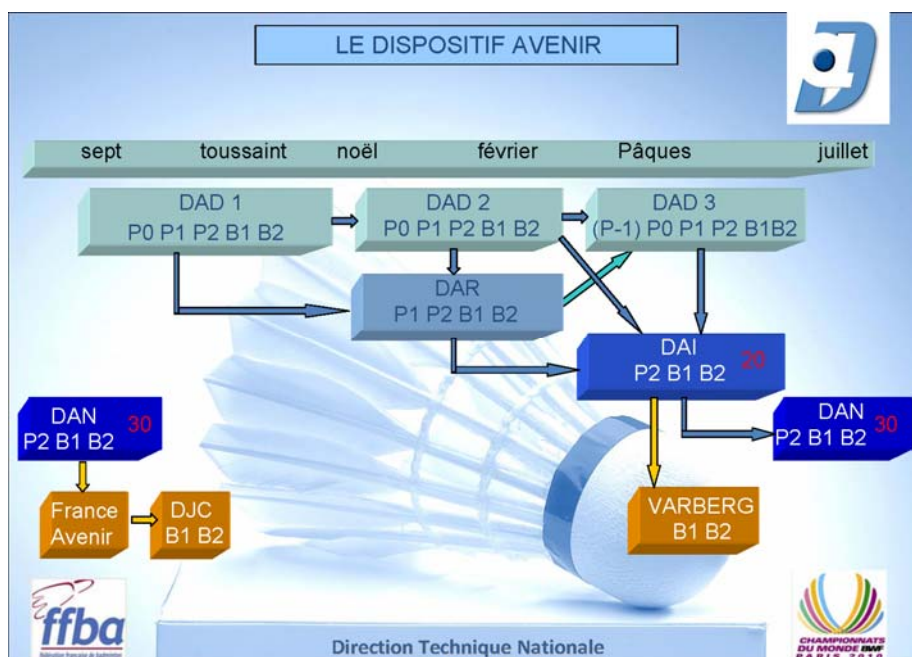
**DÉTECTER** les jeunes joueurs grâce au **Dispositif Avenir**

**ORIENTER** les jeunes joueurs grâce au **Parcours de l'Excellence Sportive**

### Gros Plan sur le Dispositif Avenir

Une organisation sur 4 niveaux incorporant toutes les maillages du territoire :

- Le Dispositif Avenir Départemental (DAD)
- Le Dispositif Avenir Régional (DAR)
- Le Dispositif Avenir Interrégional (DAI)
- Le Dispositif Avenir National (DAN)



## L'ACTUALITÉ ASSOCIATIVE, INSTITUTIONNELLE ET LÉGISLATIVE

### Les relations financières entre les pouvoirs publics et les associations clarifiées.



Une circulaire ministérielle du 18 janvier 2010 clarifie le cadre juridique des relations financières entre les pouvoirs publics et les associations, notamment au regard de la réglementation européenne relative aux aides d'État, et simplifie les démarches effectuées par les associations dans le cadre des procédures d'agrément. Ce texte fait suite à la deuxième conférence de la vie associative (CVA) qui s'est tenue le 17 décembre 2009. Le texte complet est disponible sur [Legifrance.gouv.fr](http://Legifrance.gouv.fr)

Source : La lettre d'information n°42 du CDOS Moselle



### STAGE JEUNES DIRIGEANTS DU CNOSF

Le CNOSF en partenariat avec le CROS de Bourgogne propose des stages jeunes dirigeants qui se dérouleront du **17 au 20 juin 2010 à Dijon**. Plusieurs niveaux sont proposés en fonction du degré d'investissement. Le niveau 1 permet d'acquérir des compétences pour prendre des responsabilités dans l'association et le niveau 2 a pour but d'apprendre la conception d'un projet de développement. Pour plus d'informations, vous pouvez contacter Simon LEVEQUE par mail [simonleveque@cnosf.org](mailto:simonleveque@cnosf.org).

En savoir plus :  
<http://www.franceolympique.com/art/1079-stage-de-jeunes-dirigeants-a-dijon-du-17-a-u-20-....html>

### Commission « Grandes salles - ARENAS 2015 »

**Daniel Costantini, ancien sélectionneur de l'équipe de France de handball, président de la Commission « Grandes salles », a remis à Rama Yade, Secrétaire d'État chargée des Sports, le rapport de la Commission « Grandes Salles - ARENAS 2015 » mercredi 10 mars, au Secrétariat d'État aux Sports. Grandes salles : un rapport dans le droit fil des stades**

Très volontariste, le rapport Arenas 2015 propose d'équiper la France de sept salles de plus de 10.000 places. Le rapport nourrit les arguments en faveur de la multifonctionnalité. Le débat est clos. L'avenir du sport de salle au plus haut niveau passe par une entente avec le spectacle.

140 millions d'euros sont demandés pour mener à bien ce plan Marshall des grandes salles. Au delà des aspects fonctionnels et financiers, les propositions juridiques, sous réserve d'être reprises dans des dispositions législatives, sont de nature à modifier le modèle du sport professionnel : garantie d'emprunt des collectivités ou de l'État pour des opérations réalisées par des porteurs privés et notamment par les clubs, utilisation des outils de la puissance publique pour les projets d'intérêt général portés par des opérateurs privés (adaptation des règles d'urbanisme, mise en comptabilité du PLU...), défiscalisation du *namings*, possibilité de recourir au PPP en l'absence démontrée d'un service public, le seul intérêt général étant suffisant... Autant de mesures qui avant même de servir les sports de salles pourraient s'avérer indispensables dans le cadre d'un réussite à la candidature de l'Euro 2016.

Source : La Lettre d'information des Acteurs du Sport n°252 - 16/03/2010

En savoir plus sur [le site du ministère des sports](#)

## Bénévoles, frais, indemnités kilométriques, réduction d'impôts,...

### ACTUALISATION DU BARÈME POUR L'ÉVALUATION DES FRAIS DE VÉHICULES ENGAGÉS PAR LES BÉNÉVOLES

Les bénévoles qui engagent des frais dans le cadre de leur activité au sein de l'association, peuvent soit se les faire **rembourser**, soit les **abandonner**.

L'abandon de ces frais constitue un **don** à l'association. Si l'association est reconnue d'intérêt général, ils peuvent faire l'objet d'un reçu fiscal permettant une réduction d'impôt au titre des dons. Ces frais sont valorisés à partir des dépenses réelles sur justificatifs. En ce qui concerne **les frais de déplacement**, ils sont valorisés sur la base d'un barème spécifique de frais kilométriques. Ce **barème a été revalorisé par le [Bulletin Officiel du 25 janvier 2010](#) et passe de 0.297€ à 0.299€ pour l'année 2009 pour un véhicule automobile.**

En savoir plus :

<http://cotedor.franceolympique.com/art.php?id=11726>

## NOUVEAUX TAUX : ACCIDENTS DU TRAVAIL

Il en était question depuis plusieurs années, car la révision des codes NAF (Nomenclature d'Activités Française) effective depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008 avait mis la lumière sur un certain nombre d'incohérences. En effet, même s'il n'y a pas de correspondance directe, l'attribution des codes risques qui déterminent la tarification des taux de cotisations par la CRAM pour la couverture des accidents du travail, repose en grande partie sur l'attribution du code NAF. C'est ainsi qu'à l'occasion du changement de code, certaines structures, depuis les fédérations jusqu'aux clubs se sont vues attribuer par exemple le code 9499Z "autres organismes fonctionnant par adhésion volontaire". Mais au delà de la nécessité de réclamer éventuellement un code plus adapté à son activité principale [1], ce changement a révélé une certaine fantaisie mais surtout de profondes injustices dans le mode de calcul de ces taux.

Pour plus d'infos :

<http://chevereau.blogspot.com/2010/02/nouveaux-taux-accidents-du-travail-dans.html>



## Associations sportives : bases forfaitaires 2010

Un petit rappel et mise à jour concernant les sommes versées par une association sportive à une personne pratiquant une discipline sportive en équipe ou en individuel ou à une personne salariée encadrant cette activité. Ces sommes sont soumises à cotisations et contributions de sécurité sociale, quel que soit le statut du sportif.

Pour en savoir plus sur les conditions pour bénéficier de ces deux dispositifs, rendez vous dans le profil associations sportives sur le site de l'URSSAF :

[http://www.urssaf.fr/profil/associations/baremes/baremes/association\\_sportive\\_01.html](http://www.urssaf.fr/profil/associations/baremes/baremes/association_sportive_01.html)



## L'URSSAF publie sa dernière version d'un guide destiné à la création et la gestion d'associations

Ce guide reprend les points clés de la création d'une association. Il expose les droits et devoirs d'une association employeur de façon permanente ou occasionnelle. Il met également à jour les taux des bases forfaitaires ainsi que la franchise dont peuvent bénéficier les clubs et les associations pour alléger leurs charges sociales.

Pour en savoir plus :

[http://www.urssaf.fr/images/ref\\_guide\\_Assosportive.pdf](http://www.urssaf.fr/images/ref_guide_Assosportive.pdf)



## **L'arrivée du service civique...**

**Le 25 février dernier, le texte définitif de la proposition de loi sur le service civique a été adopté.**

Le service civique est un engagement dans une mission au sein d'une structure d'intérêt général (association, fondation, organisation non-gouvernementale à but non lucratif), auprès d'une collectivité ou encore un établissement public ou une administration de l'État.

Il permet au jeune de s'engager dans des actions citoyennes, en se rendant disponible et utile pour la société en mettant en œuvre des actions reconnues et valorisées par les structures. Il lui offre la possibilité de vivre de nouvelles expériences ainsi que de partager un projet au sein d'une équipe tout en développant et en acquérant de nouvelles connaissances.

Plus d'informations : [http://cnar-sport.franceolympique.com/cnar/fichiers/File/Vie\\_Associative/100308-va-sb-fiche\\_service\\_civiquex.pdf](http://cnar-sport.franceolympique.com/cnar/fichiers/File/Vie_Associative/100308-va-sb-fiche_service_civiquex.pdf)

## **Réforme territoriale de l'Etat :**

Rama Yade, Secrétaire d'Etat chargée des sports, s'est rendue mercredi 3 mars 2010 au ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales, afin de présenter les objectifs de la politique publique du sport et ses modalités de mise en œuvre dans le nouveau contexte de la réforme territoriale de l'Etat effective depuis le 1er janvier 2010.

Lien :

<http://www.sports.gouv.fr/francais/qui-sommes-nous/la-secretaire-d-etat-chargee-des/discours/discours-de-rama-yade-aux-prefets>

## Abréviations utilisées

AG	Assemblée générale fédérale
BF	Bureau fédéral
CD	Comité directeur fédéral
CPL	Conseil des présidents de ligue
DTN	Directeur (ou Direction) technique national(e)
EFB	École française de Badminton
ETR	Équipe technique régionale
GdB	Guide du Badminton
RGC	Règlement général des compétitions
TIJ	Trophées interrégionaux jeunes
CFA	Commission fédérale d'appel
CNI	Commission Nationale Interclubs

## Les décisions réglementaires

### SECTEUR COMPÉTITIONS

#### Attribution d'organisation de compétitions fédérales

##### Championnat de France Vétérans 2010

BF 12-13 février 2010

Organisation du Championnat de France Vétérans 2010 attribuée au club de Narbonne (28-30 mai).

### Règlement des Mutations

#### Exposé des motifs :

Nécessité de mettre à jour certaines dispositions devenues caduques ou inadaptées (niveau de classement exemptant de procédure, simplification des délais de carence...). Utilité de reprise de la rédaction du règlement à des fins de clarification.

#### Décision :

CD des 12-13 mars 2010

Le comité directeur approuve les modifications proposées. Application de ces nouvelles mesures pour la saison 2010 - 2011

#### **Texte publié en annexe – 1**

La rédaction finale sera validée par le bureau.

### Règlement Interclubs Nationaux

#### Exposé des motifs :

Les enseignements du championnat 2009-2010 entraînent quelques changements mineurs. La poursuite de l'évolution (professionnalisme et communication) nécessite quelques changements accessoires. Enfin, la rédaction du texte sera améliorée sur des détails.

#### Décision :

CD des 12-13 mars 2010

Le comité directeur approuve les modifications proposées. Application de ces nouvelles mesures pour la saison 2010 - 2011

#### **Texte publié en annexe – 1**

La rédaction finale sera validée par le bureau.

### SECTEUR ADMINISTRATIF

#### Commission de surveillance des opérations électorales

#### Exposé des motifs :

Constitution de la Commission de surveillance des opérations électorales, dans le cadre de l'assemblée générale qui se tiendra le 17 avril 2010.

Trois personnes sont candidates :

- M. Christian Cordeiro
- M. Michel Goutte
- M. Michel Prevot

#### Décision :

CD des 12-13 mars 2010

Les trois candidats, messieurs Cordeiro, Prevot et Goutte sont élus au sein de cette commission.

## SECTEUR JEUNES

### Écoles françaises de Badminton

#### Exposé des faits :

Proposition de modifications de la grille d'évaluation 2010

- licenciés jeunes :
  - o de 10 à 19 : 10 points
  - o de 20 à 29 : 20 points
  - o de 30 à 39 : 30 points
  - o 40 et + : 40 points
- Créneaux jeunes :
  - o 1 : 10 points
  - o 2 : 20 points
  - o 3 : 30 points
  - o 4 et + : 40 points
- Encadrement :
  - o DAB ou DIB : 10 points
  - o DIJ ou DEB : 30 points
  - o Moniteur : 40 points
  - o BEES ou DE : 50 points

Pas de modification pour les autres critères.

#### Décision :

CD des 12-13 mars 2010

La nouvelle grille d'évaluation 2010 est approuvée.

## DÉCISIONS INDIVIDUELLES

### Appel, auprès de la CFA, de Messieurs C. Lemerle et J.L. Bourdin de la sanction notifiée par la Commission de discipline de la Ligue du Centre

#### Exposé des faits :

Participation de deux joueurs non autorisés en compétition senior lors d'un tournoi en mai 2009, où officiaient M. Lemerle en qualité de juge-arbitre principal et M. Bourdin en qualité de juge-arbitre adjoint.

Après avoir demandé par courrier des explications aux deux officiels de la rencontre, la Commission de discipline de la Ligue du Centre les a sanctionnés d'un avertissement.

#### Décision :

CFA du 24 février 2010

La commission :

- considérant que conformément aux textes en vigueur la forme du droit n'a pas été respectée (pas de convocation des officiels à la commission de discipline, pas de débat contradictoire) ;
- considérant les éléments fournis par messieurs Lemerle et Bourdin,

La CFA annule la sanction décidée en première instance par la Commission de discipline de la Ligue du Centre et porte à charge de celle-ci les frais d'appel engagés par MM. Lemerle et Bourdin pour faire valoir leurs droits

### Appel, auprès de la CFA, du club Who's Bad de la décision de la Commission régionale d'examen des réclamations et des litiges d'Île-de-France

#### Exposé des faits

Constat par la Commission régionale interclubs (CRI) d'Île-de-France de l'alignement de quatre joueurs mutés par le club de Who's Bad lors de la première journée d'interclubs.

Le club Who's Bad saisit la Commission régionale d'examen des réclamations et des litiges d'Île-de-France, qui confirme la décision de la CRI.

Le club Who's Bad saisit en appel la CFA.

#### Décision :

CFA 24 février 2010

La commission :

- considérant la mutation des joueurs effective au 27 mai 2009 ;
- considérant l'article 2.1.4 du règlement des mutations de la FFBA ;
- considérant le règlement régional des compétitions interclubs interdisant dans une équipe la présence de plus de 2 joueurs mutés,

La CFA maintient la décision en première instance de la Commission régionale d'examen des réclamations et des litiges d'Île-de-France

**Appel auprès de la Commission Litiges du Conquérant Badminton Club de Caen de la décision de la CNI sur la rencontre de N3 du 29 janvier 2010**

**Exposé des faits :**

Alignement par le club de Caen, lors de la rencontre de N3 du 29 janvier 2010, d'une joueuse suspendue.

Sanction de la CNI à l'encontre de ce club.

Appel du club de Caen auprès de la commission chargée des litiges, suite à la levée de suspension accordée par la Ligue des Pays de la Loire.

**Décision :**

La Commission Litiges 11 mars 2010

La commission :

- considérant la levée de suspension en date du 12 février 2010,

La Commission Litiges annule la décision de la CNI concernant la non qualification de la joueuse.

L'officiel du Badminton, journal officiel de la Fédération Française de Badminton, association déclarée, habilitée par arrêté ministériel du 15 décembre 2008 (SJSV 0830796A).

9/11 avenue Michelet 93583 Saint-Ouen Cedex.

Tél. : 01 49 45 07 07

Courriel : lob@ffba.org

Dépôt légal : ISSN 1957-2417

Directeur de la publication : Paul-André Tramier

Directrice de la rédaction : Magali Godin

Comité de rédaction : Jean-François Aninat, Bruno Bert, Pierre-Emmanuel Panier

Ont collaboré à ce numéro : Catherine Arribe, Céline Berton, Ludivine Lattat.

Disponible gratuitement sur le site de la Fédération Française de Badminton, [www.ffba.org](http://www.ffba.org), et par abonnement sous formule numérique à la lettre d'informations de la Fédération :

<http://www.ffba.org/home/newsletter.php3>

*Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Par notre intermédiaire, vous pouvez recevoir des propositions d'autres sociétés ; si vous ne le souhaitez pas, il vous suffit de nous contacter en indiquant vos noms et adresse.*

## Nos Partenaires

Journal officiel de la fédération française de badminton



L'INDUSTRIELLE DU BÉTON



## Nos Fournisseurs

Journal officiel de la fédération française de badminton



# L'Officiel du Badminton

Journal officiel de la fédération française de badminton

## Les Annexes

**Annexe 1 :** Modifications au règlement des mutations

**Annexe 2 :** Evolutions du règlement National Interclubs

---

Commission mutations  
Commission règlements  
20 mars 2010

## **Modifications au règlement des mutations** adoptées par le comité directeur le 13 mars 2010

### **Contexte**

Les commissions chargées des mutations et des règlements ont étudié une reprise en profondeur de la rédaction du règlement des mutations, visant à lui donner une lisibilité et une cohérence juridique qui lui font actuellement défaut.

Ce travail de forme a été l'occasion de réviser sur le fond certaines dispositions, soit afin de les mettre en adéquation avec les besoins actuels, soit afin de les simplifier ou de les clarifier. Le comité directeur a, après amendement de certaines, adopté ces nouvelles dispositions.

Toutes ces évolutions de fond sont listées et expliquées ci-dessus.  
La nouvelle rédaction du règlement sera fournie par ailleurs.

Le règlement ainsi modifié prend effet à partir de la saison 2010-2011, c'est-à-dire avec l'ouverture de la période officielle de mutation au 1<sup>er</sup> juin 2010.

### **1. Relèvement de la limite de classement influençant les mutations**

Il existe une limite de classement en deçà de laquelle les mutations sont facilitées. C'est ainsi que, jusqu'ici, les D et non classés sont exonérés de toute procédure de mutation et de toute carence (sauf rares exceptions).

Cette limite est désormais relevée à la catégorie C (inclusive).

La raison principale de cette mesure tient au fait que la limite ne correspondait plus aux conditions actuelles : elle avait en effet adoptée avant la réforme des séries de classement (disparition des E et F) et avant l'instauration du classement unique (jeunes inclus).

Par ailleurs, l'expérience montre que le suivi et le contrôle des mutations dans les catégories C et inférieures sont difficiles à mettre en œuvre.

Enfin, une telle mesure facilitera le travail de gestion des mutations.

### **2. Clarification des délais de carence**

Un joueur qui change de club est soumis, dans un certain nombre de situations, à un délai de carence pendant lequel il n'est pas autorisé à disputer certaines compétitions par équipes.

Il est apparu au fil des années que les règles correspondantes étaient très souvent mal comprises, parce que l'accumulation de dispositions particulières fondant ces règles les rendaient ambiguës.

Il existait jusqu'ici deux types de délai de carence, l'un s'appliquant aux jeunes (une saison) et l'autre s'appliquant aux adultes (quatre mois).

Désormais, il n'existe plus qu'un seul délai de carence, uniforme quelle que soit la catégorie d'âge du demandeur.

Le délai de carence est de quatre mois à partir de la validation de la mutation. Durant ce délai, le joueur muté n'est pas autorisé à participer à une quelconque compétition fédérale par équipes, quel qu'en soit le niveau.

Les conditions dans lesquelles le demandeur est dispensé de ce délai de carence restent inchangées, en tenant compte des modifications évoquées au § 1.

### **3. Mutation d'un joueur déjà licencié**

Le présent paragraphe rappelle une disposition adoptée par le comité directeur le 7 mars 2009.

Un joueur qui souhaite changer de club au cours d'une saison (n-1/n), alors qu'il a déjà une licence pour cette saison, est dans tous les cas tenu d'engager une procédure de mutation (même s'il est C, D ou non classé).

Si cette demande est déposée après le 31 décembre de la dite saison (31/12/n-1), le statut de « muté » lui est conservé jusqu'à la fin de la saison suivant la saison considérée (31 août n+1).

### **4. Délai minimal de traitement**

Le présent paragraphe rappelle une disposition adoptée par le comité directeur le 7 mars 2009.

Le délai minimal de traitement administratif d'une mutation est de trois semaines à compter de la réception du dossier complet, et sauf opposition du président du club quitté. Le demandeur ne peut exiger de voir son dossier aboutir avant ce délai.

Le délai maximal de traitement est de trente jours.

### **5. Demande d'annulation d'une demande de mutation**

Il est désormais obligatoire, pour un joueur souhaitant annuler une demande de mutation en cours d'instruction, d'en avertir la fédération et les deux clubs concernés par courriers adressés par tout moyen prouvant la date de réception. La commission chargée des mutations statue alors sur la recevabilité de la demande d'annulation.

### **6. Procédures disciplinaire**

Dans des cas éventuels de production de faux éléments ou de manquement grave aux règles de la Fédération, la commission chargée des mutations peut désormais demander à l'instance compétente en la matière l'ouverture d'une procédure disciplinaire à l'égard du ou des contrevenants.

**Évolutions du règlement interclubs**  
Saison 2010 - 2011  
*Adoptées par le comité directeur le 13 mars 2010*

**Exposé des motifs**

Réforme récente des Interclubs nationaux et constitution d'une nouvelle équipe CNI en 2009.

Changements mineurs nécessités par les enseignements du championnat 2009/2010.

Quelques changements accessoires dans la continuité de la réforme engagée précédemment en ayant à l'esprit les mots d'ordre de professionnalisme et de communication autour des ICN.

Les dispositions non évoquées ci-dessous restent inchangées.

**Règlement du championnat**

**Art. 3**

Fixation de sanctions sportives (rétrogradation, amende) en cas de refus de participation d'une équipe à une phase finale.

Dans ce cas, remplacement le cas échéant par le second de la poule (mais pas au-delà).

En cas de descente en championnat régional d'une équipe de N3, si le club possède aussi une équipe en position d'accéder à la N3, celle-ci ne peut être promue. La place est proposée à l'équipe classée deuxième du même championnat régional (mais pas au-delà).

**Art. 5**

Modifications des obligations de structuration du club pour chacune des équipes :

Toutes divisions :

- obligation de compter parmi les licenciés du club un juge-arbitre diplômé ;
- l'arbitre obligatoire parmi les licenciés doit être classé « actif » par la CNA ;
- le juge-arbitre et l'arbitre ne peuvent être la même personne.

N2 et N3 ;

- obligation de compter un initiateur (DIB) ou un animateur (DAB).
- obligation pour le club d'avoir une école de Badminton labellisée (remplace l'obligation de compter 20 licenciés jeunes).

**Art. 7**

Report de la date limite pour être licencié dans le club, du 30 novembre de la saison en cours au 31 décembre.

**Art. 10**

À partir de 5 rencontres disputées au total dans les championnats « élite » ou « national », interdiction pour les joueurs de jouer dans aucune autre équipe d'une division inférieure (à l'équipe de hiérarchie la plus basse pour laquelle il a évolué), championnats régionaux et départementaux inclus.

Cette clause ne s'applique qu'aux championnats seniors.

**Art. 13**

Le Juge-Arbitre désigné par une équipe pour la saison doit être licencié dans le club ou, à titre dérogatoire, dans la même ligue.

Un même juge-arbitre ne peut s'engager au maximum que pour deux équipes participant au championnat.



Pour chaque équipe pour laquelle il s'engage, il doit proposer au moins quatre dates de journées où il est disponible.

Les juges-arbitres et arbitres mentionnés à l'article 13 doivent être licenciés à la FFBA. Dans le cas d'un officiel étranger, son grade doit avoir été validé par la CNA.

Pour la N2, l'arbitre fourni par l'équipe devra être au moins de grade régional.

#### Art. 14

Reformulation du texte relatif au remplacement d'un joueur, sans modification de fond.

#### Art. 15

Obligation de mettre sur les maillots le nom de la ville ou du club. Ces mentions doivent être au dos du maillot. Dimensions 6 à 10 cm obligatoires.

Mention de la couleur de tenue choisie à indiquer sur l'invitation transmise par le club d'accueil-

Obligation de même couleur pour tous les shorts ou jupettes portés par les joueurs d'une équipe.

#### Art. 16

Si un joueur est aligné à tort dans trois matches d'une même rencontre, c'est le double (H ou F) qui est déclaré forfait en non plus le mixte.

#### Art. 20

Alignement sur les nouvelles dispositions relatives aux disqualifications (cartons noirs), sous réserve d'adoption de celles-ci par l'AG d'avril 2010.

#### Art. 23

Précisions de rédaction sur les modalités de gestion des réserves (infraction supposée constatée pendant la rencontre) et réclamations (constat après la rencontre). Délais (5 jours) et montant de la consignation (80 €) inchangés.

### **Annexe Déroulement d'une rencontre de saison régulière**

#### Art. 1

Courrier de convocation à envoyer également au Juge-Arbitre par l'équipe hôte.

Mentions de la couleur choisie pour les tenues et référence des volants obligatoires dans ce courrier.

#### Art. 3

Les volants choisis doivent se situer dans une catégorie conforme au « cadre d'utilisation de volants » en vigueur pour la saison en cours.

#### Art. 4

Présence obligatoire d'un local dédié au contrôle anti-dopage et d'une sonorisation.

Obligation de respecter les clauses liées à la sécurité (distance, poteaux) mentionnées au règlement technique fédéral concernant les salles.

En N1, obligation soit que la salle soit classée au niveau « national », soit de disposer d'autant de tapis que de terrains.

#### Art. 6

Présence obligatoire à la table de marque de deux personnes ne jouant pas la rencontre.

Chaises d'arbitres et tapis recommandés en N2

#### Art. 7

Précisions et reformulations sur les délais maximum (h : heure prévue pour le début de rencontre) :

déclaration de présence à h - 60 mn

réunion des capitaines à h -45 mn

signature de la feuille de présence à h - 30 mn

Des retards par rapport à ces délais sont passibles de sanctions.

Obligation pour les joueurs de présenter une pièce d'identité en cours de validité dans les délais de signature de la feuille de présence. Contrôle des licences effectué par la CNI a posteriori.

#### Art. 8

Horaires types :

Inchangés si une ou deux rencontres sont disputées.

Si trois rencontres, 13 h 00 pour les deux premières, simultanées, et 16 h 00 pour la dernière.

#### Art. 9

Journées de remplacement : règles de report (avant la journée suivante et aucun report possible pour la dernière journée).

#### Art. 10

Précision sur l'heure de matérialisation d'un forfait : heure de dépôt de la déclaration de présence.

Possibilité d'assouplissement par la CNI en cas de force majeure, notamment météorologique.

### **Annexe Amendes et sanctions**

Modifications :

Absence d'arbitre 500 €

Volant non agréé 200 €

Retard de transmission des déclarations 200 €

Absence de chaise d'arbitre 80 € par rencontre et par chaise

Absence de tapis ou de salle classée 250 € par rencontre

Autres amendes inchangées

### **Annexe Dispositions spécifiques à la saison 2010-2011**

Cette annexe remplace l'actuelle annexe sur les modalités financières et la date d'engagement.

Elle regroupe toutes les dispositions par nature évolutives: adresses, montants, dates limites.